

B.Breuse Communication pour le séminaire sur l'emploi artistique 5/02/2017

Bonjour,

Je vais essayer de vous faire part de ma situation, en m'appuyant sur quelques chiffres personnels qui pourront peut-être éclairer mieux votre réflexion sur la situation financière de l'artiste dans le spectacle vivant, et plus précisément des acteurs. Je suis acteur de formation, après un régendat en Français-Histoire, j'ai étudié et décroché un premier prix au Conservatoire de Bruxelles, une des 5 écoles d'acteurs de notre fédération.

Si je me prends à titre d'exemple, ce n'est pas pour flatter mon ego, ni pour me faire plaindre ou admirer, c'est simplement pour vous parler de la situation financière que je connais le mieux, la mienne, à travers les revenus que génèrent mon activité.

Il n'y a pas chez nous d'étude sur les revenus des acteurs, comme celle qui a été menée en Flandre par le département de sociologie de l'université de Gand en 2016 et qui est parue sous le titre « acteurs in de spotlight » et qui avait fait grand bruit par le peu d'argent que gagnaient ces mêmes acteurs. Pour faire bref, toutes catégories d'âge confondues, un acteur, travaillant uniquement dans le théâtre subventionné, gagnait en Flandre en 2012, une moyenne de 19818 euros par an.

Or dans le théâtre subventionné, les salaires sont meilleurs en Flandre qu'en FWB. Ils dépendent de la commission paritaire 304.2 (<https://www.salairesminimums.be/document.html?jclid=cf2e07ee4d322a17014d7bbce7bb44e8&date=06/02/2018#ff8081815c6824c3015ceee09bc929ba>), nous dépendons, nous francophones, de la 304.1 (<https://www.salairesminimums.be/document.html?jclid=cf2e07ee4d322a17014d7bb5870b44e5&date=06/02/2018>) puisque la culture est une matière communautaire.

Ainsi, en 2011, je percevais un salaire brut mensuel de 3549,49 euro en travaillant pour la compagnie flamande tristero qui appliquait la convention flamande des arts de la scène (puisque subventionné). Nous jouions un spectacle appelé « Coalition » en Flandre. Quand nous jouions en France, par exemple, engagé alors par la compagnie francophone qui m'occupe encore aujourd'hui, mon salaire était alors de 3017 euros. 532, 49 euros brut de différence pour faire le même spectacle.

Je vous rappelle que la première convention collective francophone du secteur a été signée en 2006. Elle fixe des minima, comme la flamande. Il y a aussi des conventions d'entreprises, selon les théâtres, qui régissent les salaires. Mais tous les théâtres n'en n'ont pas. Seule les plus grosses maisons en ont.

Je sais que le Théâtre National en a une, le théâtre de Liège aussi. Mais je ne sais pas ce qu'elle fixe. Ce n'est pas public.

Et pour ce qui est du théâtre National, il faut rappeler entre parenthèses, qu'une de ses missions est de « relever la condition sociale et professionnelle des comédiens ».

Cette dernière mission a été confirmée en 1958 lorsque le Théâtre national est devenu « établissement d'utilité publique ».

Mais je vais revenir à mon activité de salarié du théâtre, en contrat à durée déterminée depuis toujours, travaillant d'abord dans les institutions, ensuite dans une compagnie indépendante.

Je suis donc né en 1961, j'ai 56 ans.

Mon tout premier contrat professionnel, je l'ai signé au TNB en novembre 1981. J'avais un tout petit rôle. Je jouais un cadet de Gascogne dans Cyrano de Bergerac. C'était un spectacle avec une vingtaine d'acteurs sur le plateau.

Ce premier contrat stipulait un minimum de 22 représentations.

A cette époque, dans les théâtres, les séries duraient au minimum entre 20 et 30 représentations.

Par représentation, j'étais payé 2200 francs brut, c'est à dire, en euros actualisés 137 euros par cachet. J'ai donc touché 3014 euros pour pour 13 jours de répétitions (c'était une reprise) et 22 jours de représentation. Donc on y arrive, je touchais en fait 86 euros par jour, brut employé.

En décembre 2017, ma fiche de paie affichait 3359 euros pour 26 jours de travail. Donc, en 35 années de carrière professionnelle (si on enlève les huit mois du service militaire), je suis passé d'une paye de 86 euros par jour, (comme je l'ai dit, j'étais un débutant, et c'était un petit rôle) à une paie de 129 euros/jour (pour des rôles beaucoup plus importants). C'est à dire une fois et demi ce que je gagnais en 1981. En 1981, celui qui jouait le premier rôle de Cyrano, devait déjà au moins toucher une fois et demi mon salaire de l'époque. En 1986, engagé au théâtre du Parc, je touchais 3500 francs bruts par représentation. Je n'étais plus un débutant. J'étais un jeune professionnel. J'étais donc passé en 5 ans de 2200 à 3500 francs. Une fois et demi mon premier salaire.

En fait, mensuellement, je gagne toujours la même chose qu'en 1986.

A titre de comparaison encore, à l'époque, mon loyer, était de 349 euro (en euro actualisés), actuellement il est de 850 euro. C'est-à-dire à peu près deux fois et demi.

Dans les arts de la scène, il vaut mieux être propriétaire immobilier que salarié. En fait ils semblerait que les minima de la convention collective de 2006 représentent assez bien ce que gagne un artiste en FWB. Ces minima sont sans doute, en moyenne, des maxima.

De quoi me plains-je ?

Comme artiste de la Fédération, je suis privilégié.

En effet, je fais partie d'une compagnie qui peut m'offrir huit mois de contrat. Pas un, deux ou trois mois, ce qui est la moyenne des travailleurs du secteur.

Le reste du temps, quand je ne suis pas en vacances (avec le pécule qui porte le même nom), je touche des allocations de chômage.

Ces huit mois, c'est exceptionnel. Un acteur qui travaille huit mois, au théâtre, en FWB, c'est énorme. (En fait, ne le dites pas, pour faire tourner la compagnie, je travaille douze mois, quand la compagnie peut m'en payer huit)

Cette compagnie, celle que j'ai fondé en 1989 avec Pierre Sartenaer, m'offre ces huit mois payés sur 12 depuis 6 ans, depuis que nous avons été subventionné à

hauteur de 223.500 €. Dans cette compagnie, je suis à la fois co-directeur artistique, co-metteur en scène, comédien, parfois auteur, parfois éclairagiste, copy writer, etc. Parfois, nous aidons au chargement et au déchargement des camions. Moins maintenant que mon dos se souvient encore de ces 6 rouleaux de tapis d'environ 80 kilos chacun chargés à deux dans une camionnette sans hayon.

En fait, à un certain moment, que j'évalue vers le milieu des années 90, la courbe d'évolution des salaires s'est inversée.

Ce n'est pas vrai qu'au théâtre, l'évolution des salaires en Belgique n'est pas fameuse depuis 30 ans (pas celle des CEO, je vous rassure). Mais ce qui particulièrement injuste dans notre secteur, c'est que ceux-là même qui sont les chevilles ouvrières de tout ce système, ceux qui irriguent le plus le théâtre subventionné, s'en partagent la part du gâteau la moins importante.

Et je pense que certains se fichent qu'il y ait des artistes dans le théâtre où ils travaillent, qu'il y ait plus ou moins d'artistes ou que les artistes soient mieux payés que les misères qu'ils reçoivent -je parle des jeunes acteurs- du moment que leur salaire à eux arrive sur leur compte tous les mois.

Ils s'en fichent et ils en profitent.

Comme les écoles continuent à sortir du professionnel à la pelle, ces artistes, une fois fatigués, seront remplacés par d'autres. La concurrence est organisée et profite au système, à la permanence.

L'ubérisation, les artistes la connaissent depuis vingt ans, et ce n'est pas la permanence qui serait un jour remplacée par l'intermittence, l'ubérisation principale c'est le salaire actuel de ces artistes, la durée de leur engagement et leur nombre comme variable d'ajustement des budgets des théâtres.